

# COMMUNE DE TRÈVES

## *Révision du Plan Local d'Urbanisme*

*Atelier Paysage Patrimoine – 14 décembre 2020*



**Commune de TRÈVES**

450, Route des deux vallées  
69 420 TRÈVES

Tel. : 04 72 24 91 12  
Mail : [mairie@treves69.fr](mailto:mairie@treves69.fr)



**VIENNE CONDRIEU AGGLOMÉRATION**

Espace Saint-Germain – Bât. Antarès  
30 avenue du Général Leclerc  
38 200 VIENNE

Tel. : 04 74 78 32 10  
Mail : [info@vienne-condrieu-agglomeration.fr](mailto:info@vienne-condrieu-agglomeration.fr)

# SOMMAIRE



**LA PLACE DE TRÈVES DANS LE GRAND PAYSAGE**

**LES PAYSAGES DE TRÈVES**

**LE PATRIMOINE COMMUNAL**

**LES ENJEUX**

# LE PAYSAGE - INTRODUCTION

Définition du « paysage » par la Convention européenne du Paysage entrée en vigueur en France en 2006 :

**« Une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leur interrelations... »**

- **Tous les paysages sont dignes d'attention** : les paysages considérés comme remarquables, mais aussi les paysages du quotidien et ceux des espaces dégradés, doivent être pris en compte. Le paysage est désormais reconnu indépendamment de sa valeur exceptionnelle.
- **Le paysage, vision transversale du territoire** : les paysages expriment les caractéristiques naturelles du territoire telles que le relief, les sols ou l'hydrographie. Ils témoignent également des activités humaines présentes et passées. Ils rendent compte, enfin, des choix d'aménagement faits et de l'activité des acteurs économiques locaux.
- **Les paysages, ressources pour le développement des territoires** : La diversité des paysages est, en elle-même, une richesse. Elle doit être préservée et pour cela connue et reconnue.
- **Les paysages, un élément important du cadre de vie des populations** : Il contribue à l'épanouissement des êtres humains et participe au bien-être individuel et collectif. C'est un élément de la santé de tous et de chacun. De plus, une part de plus en plus importante des populations souhaite jouir de paysages de qualité et jouer un rôle actif dans leur transformation.

**La protection, la gestion et l'aménagement des paysages relèvent donc de l'intérêt général.** Si chaque citoyen est appelé à contribuer, à préserver ou améliorer la qualité du paysage, les pouvoirs publics ont la responsabilité de définir le cadre général et d'assurer les moyens permettant d'atteindre cet objectif. L'avenir des paysages implique ainsi des droits et des responsabilités pour chacun. Une connaissance argumentée et formalisée, de tous les paysages sert de référence pour leur prise en compte dans chaque opération d'aménagement et de développement des territoires. Cette connaissance doit être partagée entre tous les acteurs et accessible à chacun.

# LE PAYSAGE - INTRODUCTION

---

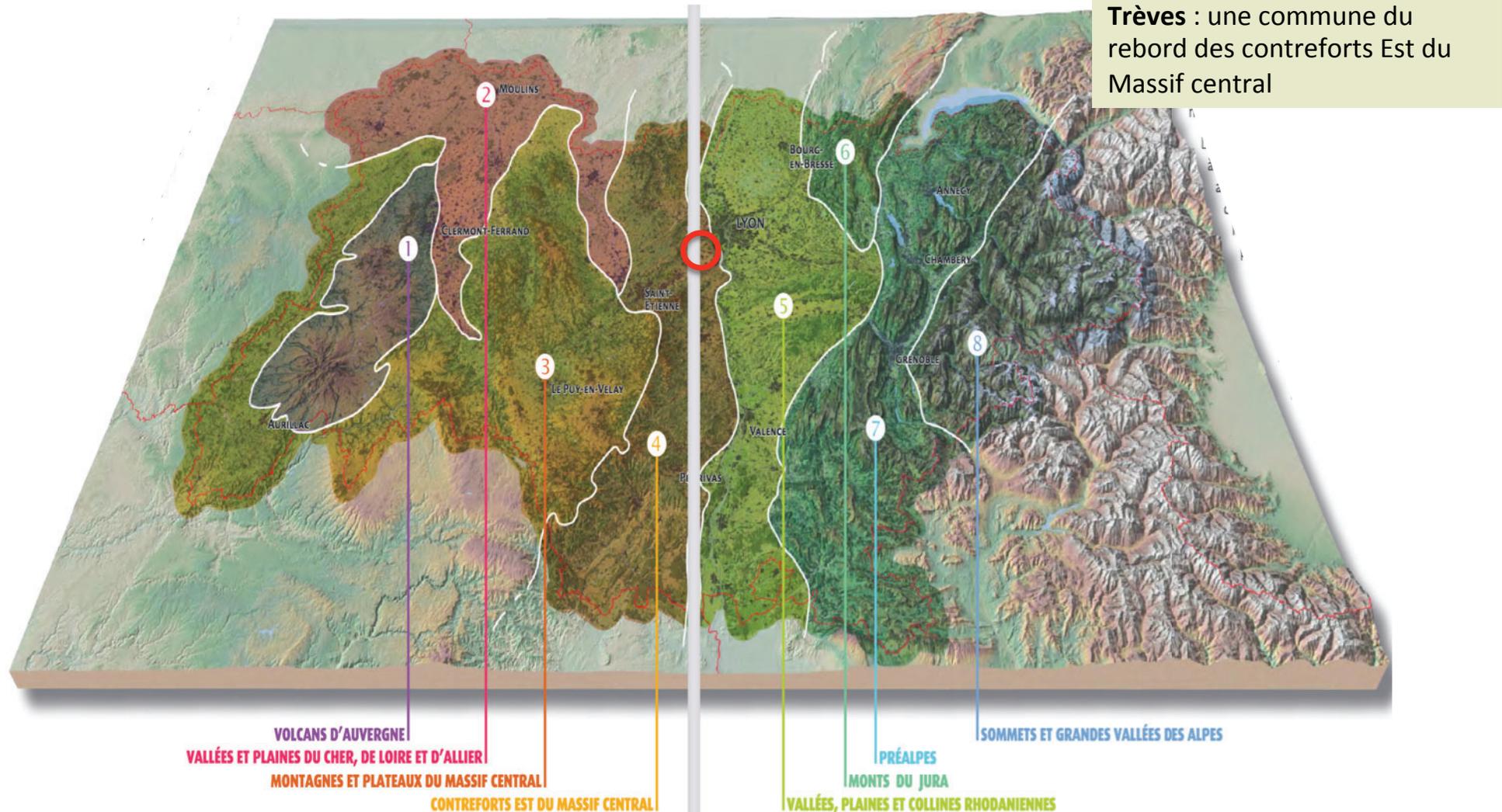
## Les enjeux du paysage :

- **Préserver la caractéristique observée** (par exemple, promouvoir un aspect du paysage peu perçu mais original et caractéristique) ou stopper et remédier à l'évolution constatée (par exemple, limiter l'urbanisation du paysage). Il s'agit alors de protéger ce paysage.
- **Accentuer des dynamiques** impliquées dans l'évolution du paysage constatée (par exemple, encourager l'urbanisation et en particulier la densifier) ou favoriser l'émergence de nouvelles qualités du paysage. Il s'agit alors d'aménager ce paysage.
- **Accompagner l'évolution du paysage constatée** (par exemple, planifier l'urbanisation ou guider la promotion de certaines qualités du paysage). Il s'agit alors de gérer ce paysage.

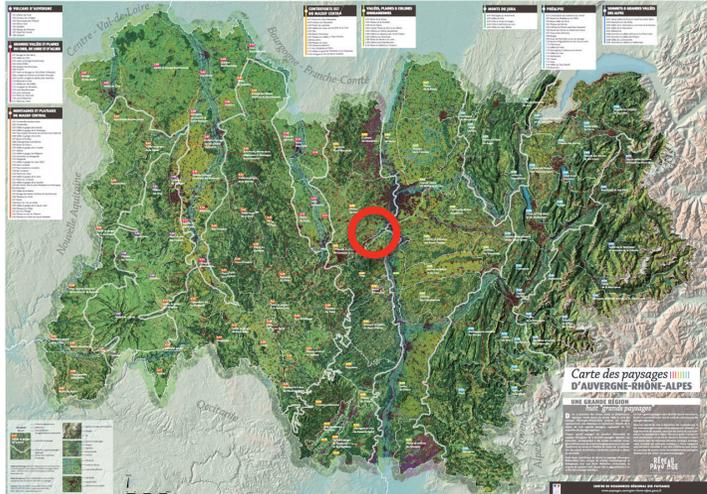
# **LA PLACE DE TREVES DANS LE GRAND PAYSAGE**



# LES HUIT GRANDS PAYSAGES en Auvergne-Rhône-Alpes



# LES HUIT GRANDS PAYSAGES en Auvergne-Rhône-Alpes



Trèves : une commune du **territoire des Monts du Pilat**, en balcon sur la vallée du Gier.

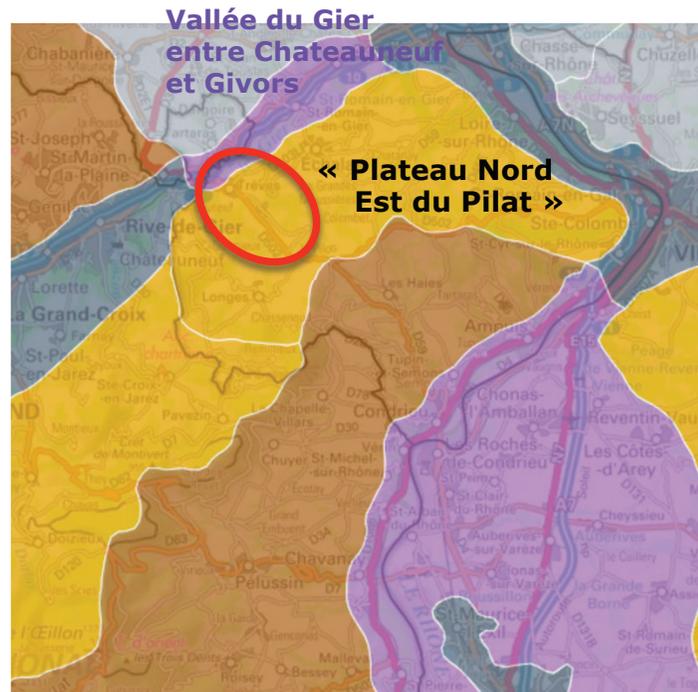
Cette situation en rebord de plateau offre des vues saisissantes sur le grand paysage.

# LES UNITES DE PAYSAGES de Rhône-Alpes

**Trèves** : une commune du plateau Nord Est du Pilat, plongeant sur la vallée du Gier

## Impression générale du Plateau :

- Porte d'entrée du Pilat
- Logé dans la pointe sud du département du Rhône sur une terrasse qui se cale sur le cours du Gier et sur les axes majeurs (A47 et voie ferrée)
- Configuration de replats entrecoupés de dépressions boisées (les «combes») et de monts boisés. Le plateau offre de belles images de campagne, des ambiances bucoliques de prairies pâturées et des échappées visuelles sur les boisements
- Sur les rebords du plateau, les vues s'étendent jusqu'à l'agglomération lyonnaise et au versant sud des Monts du Lyonnais gagné par la périurbanisation.
- Multiplicité de paysages à forte connotation urbaine également rappelée par la présence des hauts pylônes



## Impression générale de la vallée du Gier :

- Autoroute visuellement très présente, au creux d'une vallée marquée, doublée de la ligne de chemin de fer
- des versants relativement abrupts et boisés
- La vallée du Gier à Trèves comprend peu d'habitations, en raison de la topographie des lieux, des nuisances générées par les grands équipements et des menaces de crues du Gier dont le cours épouse celui des routes. Pourtant bien vivante, la rivière se montre néanmoins peu visible en raison de la densité de végétation qui peuple le fond comme les pentes.

# LA CHARTE du PILAT

**Trèves** : une commune du « plateau de Longes »

Le PNR du Pilat a également défini localement des entités paysagères, caractérisant le paysage particulier et varié du territoire du parc.

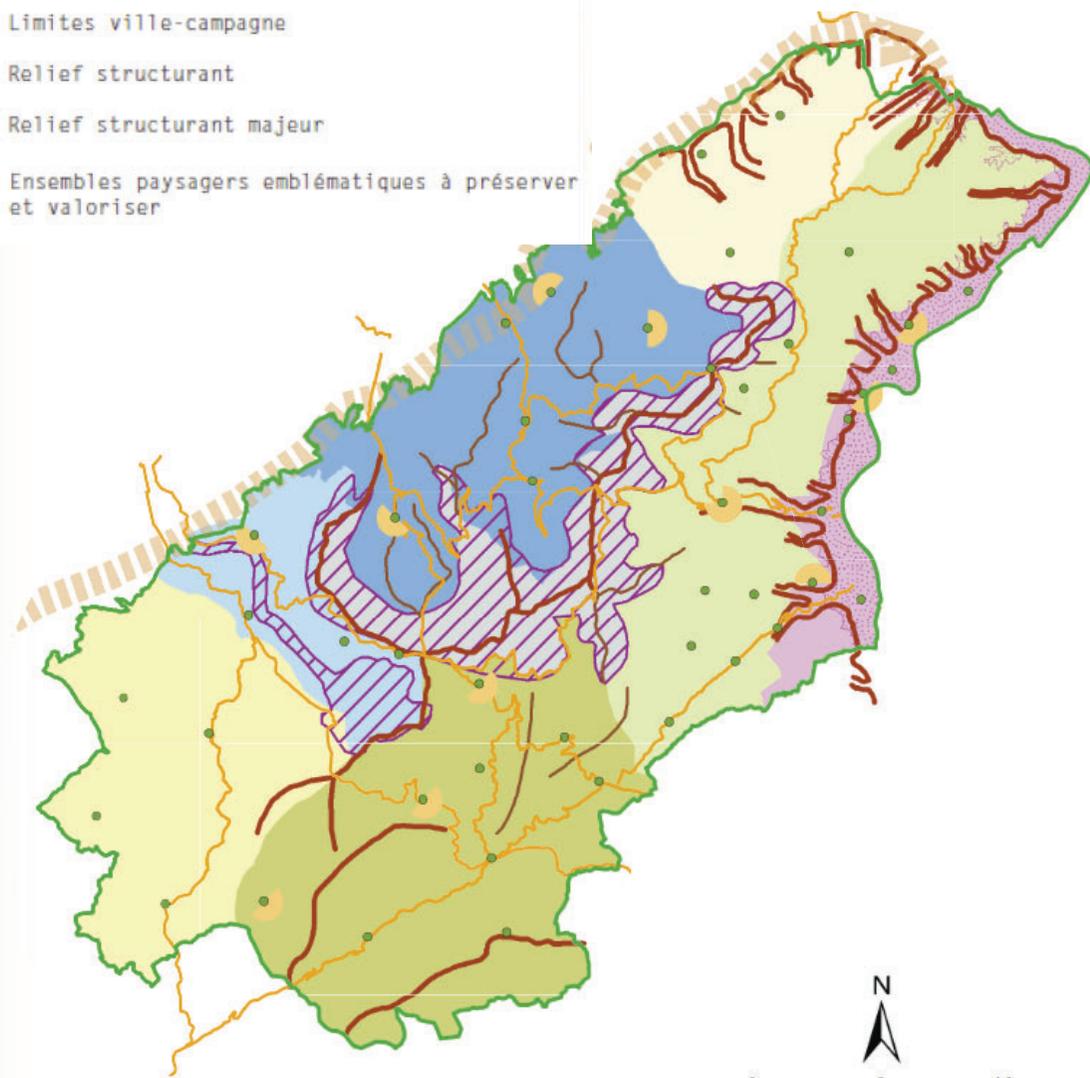
La commune de Trèves appartient à l'entité « plateau de Longes » caractérisée par un plateau majoritairement agricole avec un relief faiblement vallonné et des pentes relativement douces.

Le plateau est marqué par une activité agricole dynamique qui a su limiter l'extension de la forêt et de l'urbanisation.

## Entités paysagères identitaires

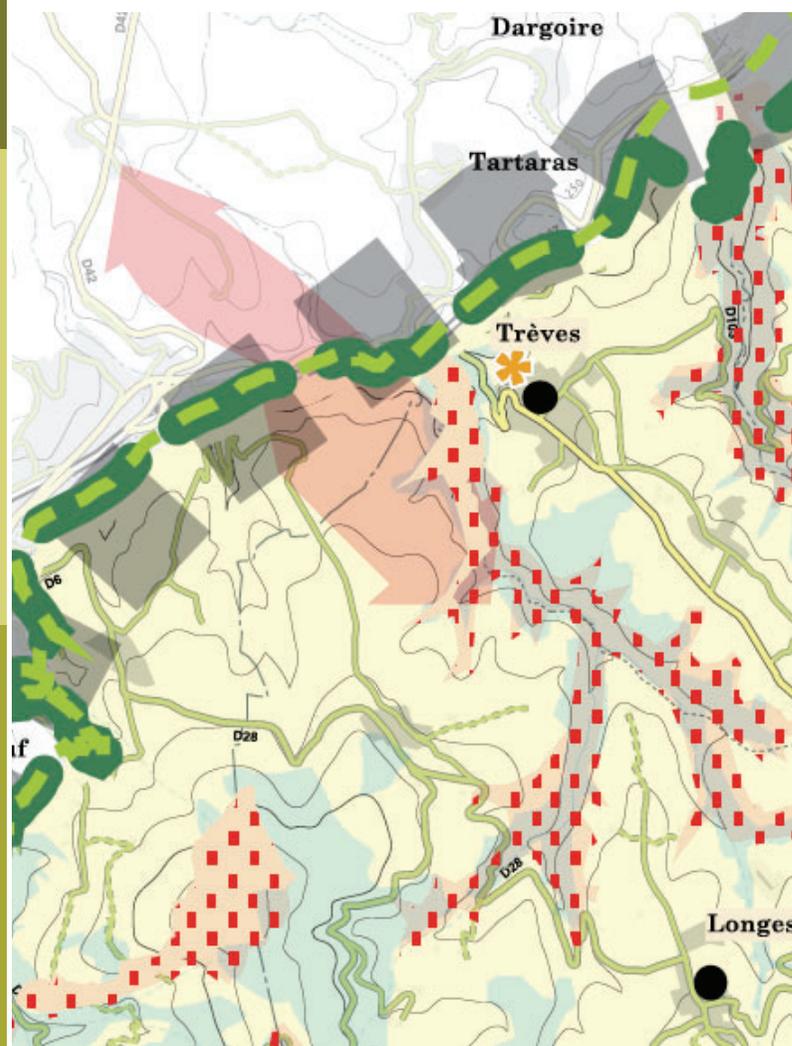
-  Côtière rhodanienne
-  Hauts plateaux de St-Genest
-  Les crêts
-  Piémont pélussinois
-  Plateau de Longes
-  Vallée de la Déome
-  Vallée du Furan
-  Versant du Gier

-  Noyaux centraux urbanisés
-  Silhouettes de centres-bourgs ou de hameaux prégnants dont l'allure est à préserver
-  Routes offrant des vues « en balcon » à mettre en valeur
-  Côtière rhodanienne à reconquérir paysagèrement
-  Limites ville-campagne
-  Relief structurant
-  Relief structurant majeur
-  Ensembles paysagers emblématiques à préserver et valoriser



# LA CHARTE du PILAT – LE PLAN PARC

Trèves : une commune du « plateau de Longes »



## 1. Conforter un réservoir de biodiversité riche et connecté

- Site d'Intérêt Patrimonial à protéger
- Site Écologique Prioritaire dont l'image de « nature » est à préserver
- Corridors écologiques supra-territoriaux à maintenir ou à conforter

## 2. Engager des mesures de protection à long terme des espaces agricoles et forestiers

- Espace agricole à préserver ou reconquérir dans le respect des hommes et des patrimoines naturels et paysagers
- Espace forestier à gérer durablement
- Secteur de reconquête prioritaire par l'agriculture pour notamment éviter la fermeture du paysage

## 4. Conforter la position de belvédère du massif

- Col à maintenir ouvert
- Point de vue à garder dégagé
- Route offrant des vues « en balcon » à mettre en valeur (RD 63, RD et grande traversante est-ouest (RD 1082)

## 5. Recréer un lien favorable entre urbanisme et paysage

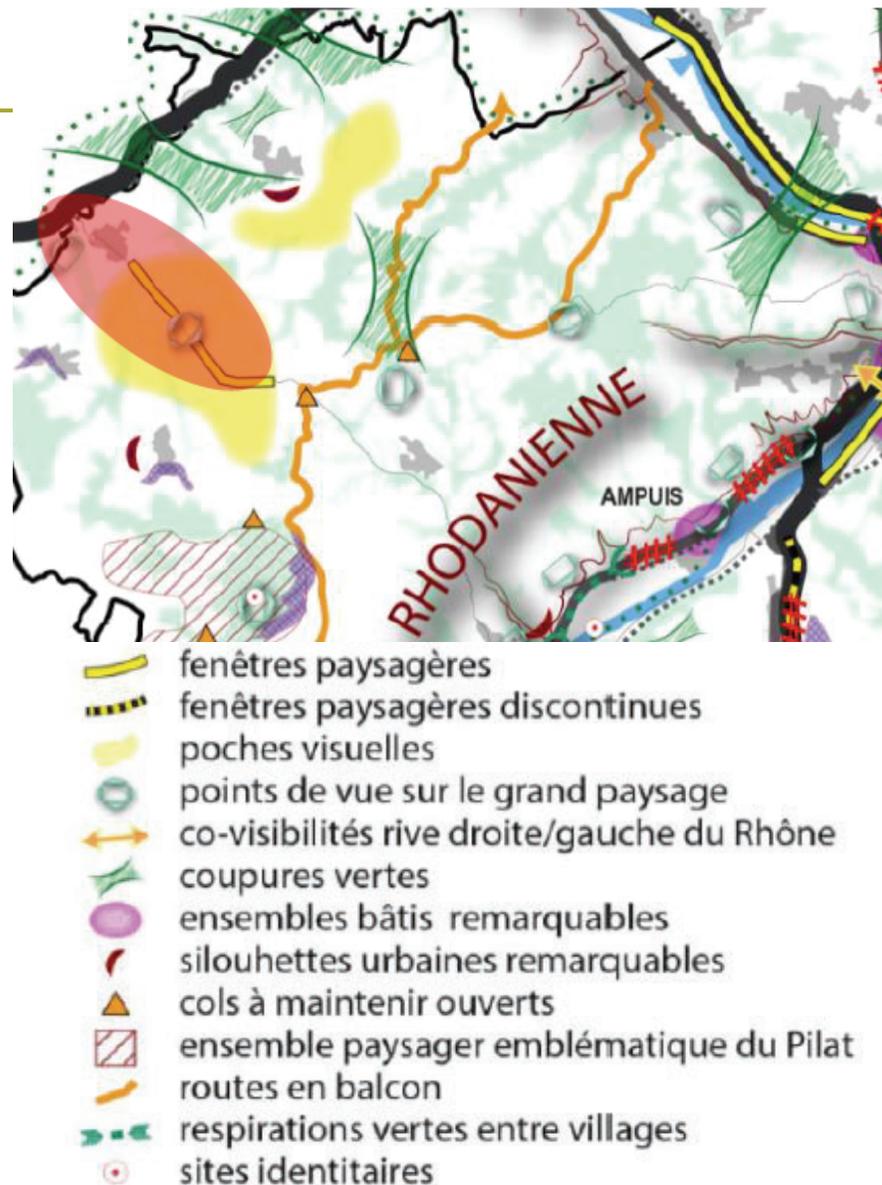
- Noyau central de centralité d'agglomération pour un développement urbain futur respectant un urbanisme durable
- Noyau central de centralité prioritaire pour un développement urbain futur respectant les principes d'un urbanisme durable
- Noyau central de village pour un développement urbain futur respectant un urbanisme durable
- Respiration verte entre village à conforter
- Limite ville-campagne à tenir
- Silhouette de centre-bourg ou hameau dont l'allure est à préserver dans le cadre des projets d'urbanisation et d'aménagement

# LES ORIENTATIONS DU SCOT DES RIVES DU RHONE

## Prescriptions relatives à la préservation des paysages

- La **qualité des transitions entre secteurs bâtis et non bâtis** (interface « ville/campagne ») doit faire l'objet d'une attention particulière dans les documents d'urbanisme.
- Le **maintien des fenêtres paysagères et des points de vue** constitue un enjeu important du Scot, notamment sur la D502. Le développement linéaire le long des voiries est interdit.
- Les entrées de ville et de village tout comme les abords des axes routiers structurants doivent faire l'objet d'une attention particulière.
- Les **documents d'urbanisme locaux apportent des garanties en termes de règles architecturales** pour que les nouvelles constructions respectent la morphologie traditionnelle du bâti et s'insèrent paysagèrement, en lien avec la Charte du Parc.
- Les PLU identifient, dans leur diagnostic, les espaces publics, parcs, jardins, haies, alignements d'arbres, continuités écologiques à préserver ou à renforcer

Les principaux éléments paysagers



# LES ORIENTATIONS DU SCOT DES RIVES DU RHONE



## Enjeux paysagers - Carte D 2.1.6

-  Coupure verte (entre les lignes bleues)
-  Poche visuelle
-  Fenêtre paysagère
-  Point de vue sur le grand paysage

# LES AMBIANCES : LA VALLEE DU GIER – ENTREE NORD

Un territoire inscrit dans le défilé du Gier

La  
Bouchardière

Les  
Jarriges



Le chemin  
des Jarriges

Les Pères

Le bourg

La gare

Le chemin de  
la gare



Un village logé sur le rebord nord du coteau du Gier



Ouverture  
paysagère

Intérêt de  
ce socle  
paysager  
sur le village



Le Bourg encadré des deux vallons.

L'urbanisation récente vient désormais jusqu'au rebord du plateau



## Une silhouette « nord »



- Protection du vent
- Pignons des maisons

# LES AMBIANCES : LE PLATEAU

Trèves avec Longes et Les Haies, constituent une entité singulière du Massif du Pilat « Le Plateau de Longes ». Un territoire du plateau collinéen au Nord Est du Pilat.



*Vue sur le Colombet, depuis lieu-dit  
Jordan commune de Les Haies*

# LES AMBIANCES : LE PLATEAU

---



# LES AMBIANCES : LE PLATEAU

---



# LES AMBIANCES : LE PLATEAU

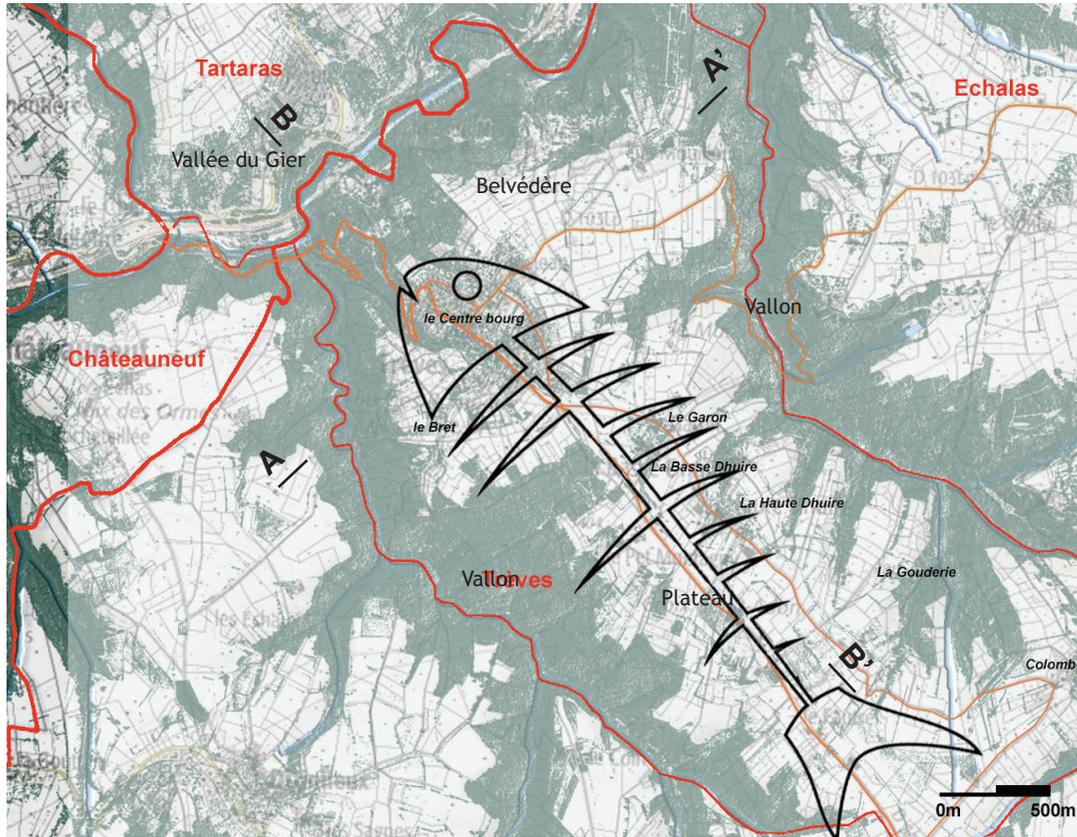
---



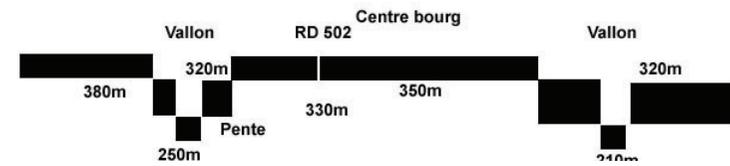
# LES PAYSAGES DE TREVES



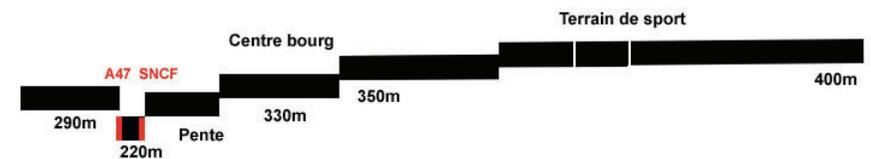
# La géographie et la topographie : des effets de balcon



Coupe AA' Les vallons



Coupe BB' Le plateau

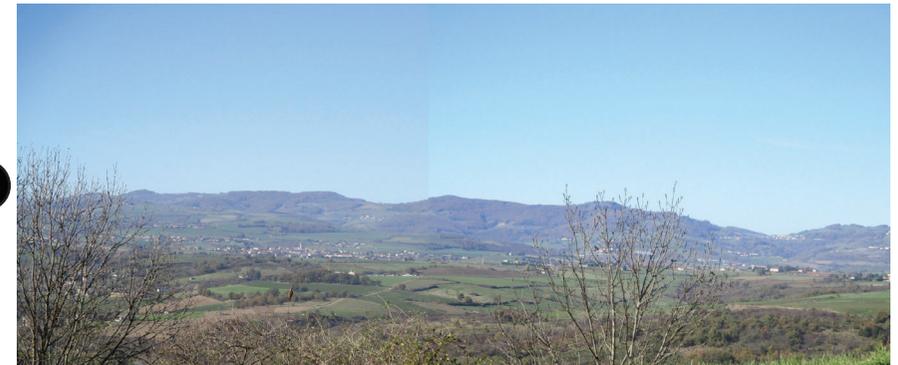
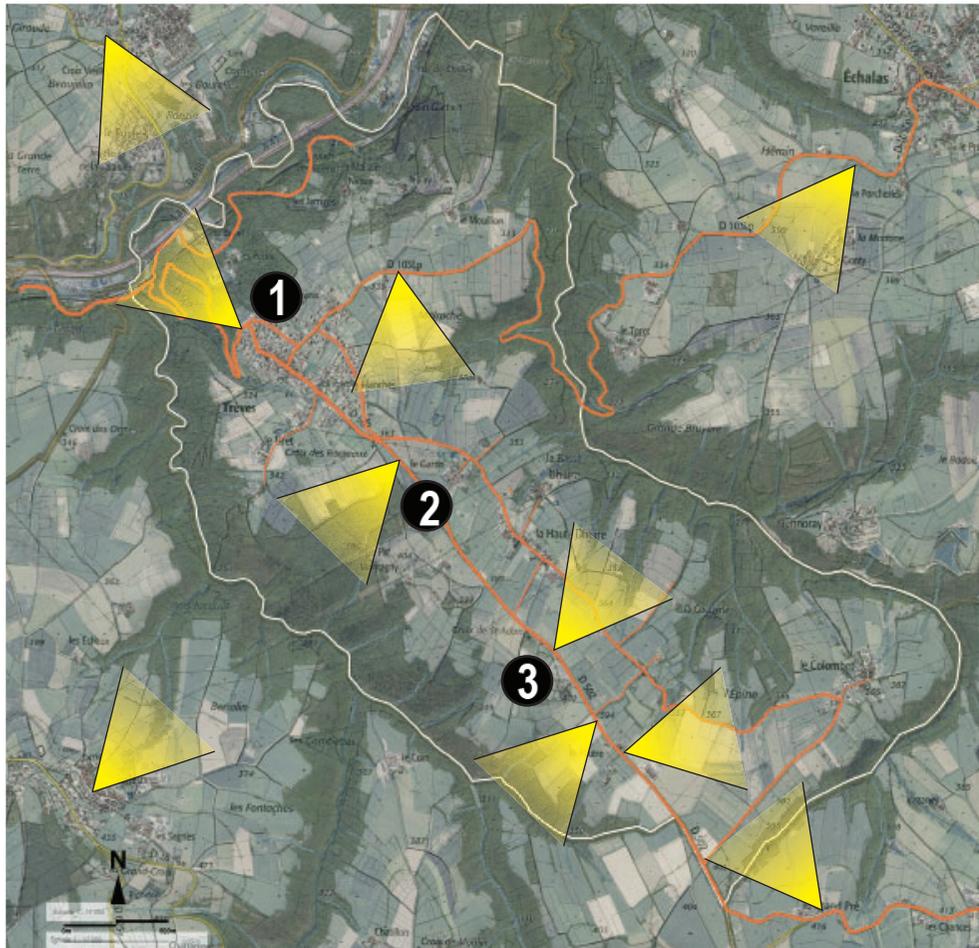


La géographie des vallons



Le plateau : l'effet balcon de la RD 502

# Les vues sur le grand paysage et covisibilités



1

Les vues lointaines depuis l'entrée du centre bourg



2



L'effet balcon de la RD 502



3

Les vues lointaines depuis le terrain de sport

- Des covisibilités importantes
- Des liens visuels existants à conforter
- Des liens potentiels ou manqués à retrouver

## Les vues lointaines et lignes de crêtes

Colombet

Haie bocagère

Vallon



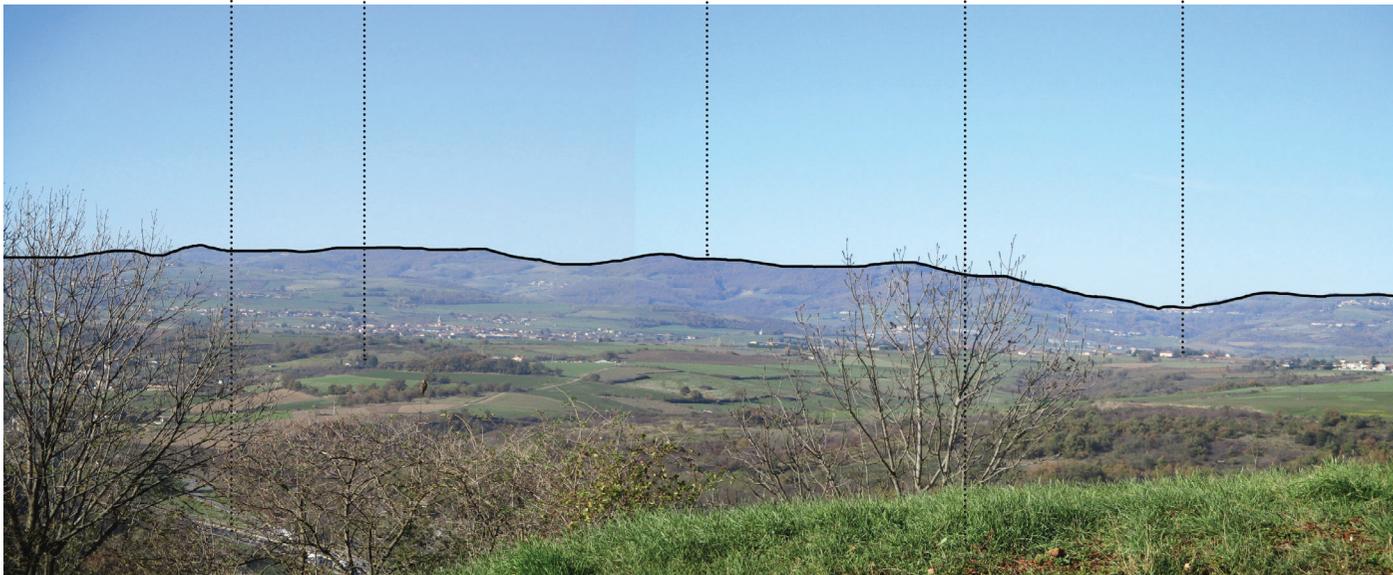
A47

Haie bocagère

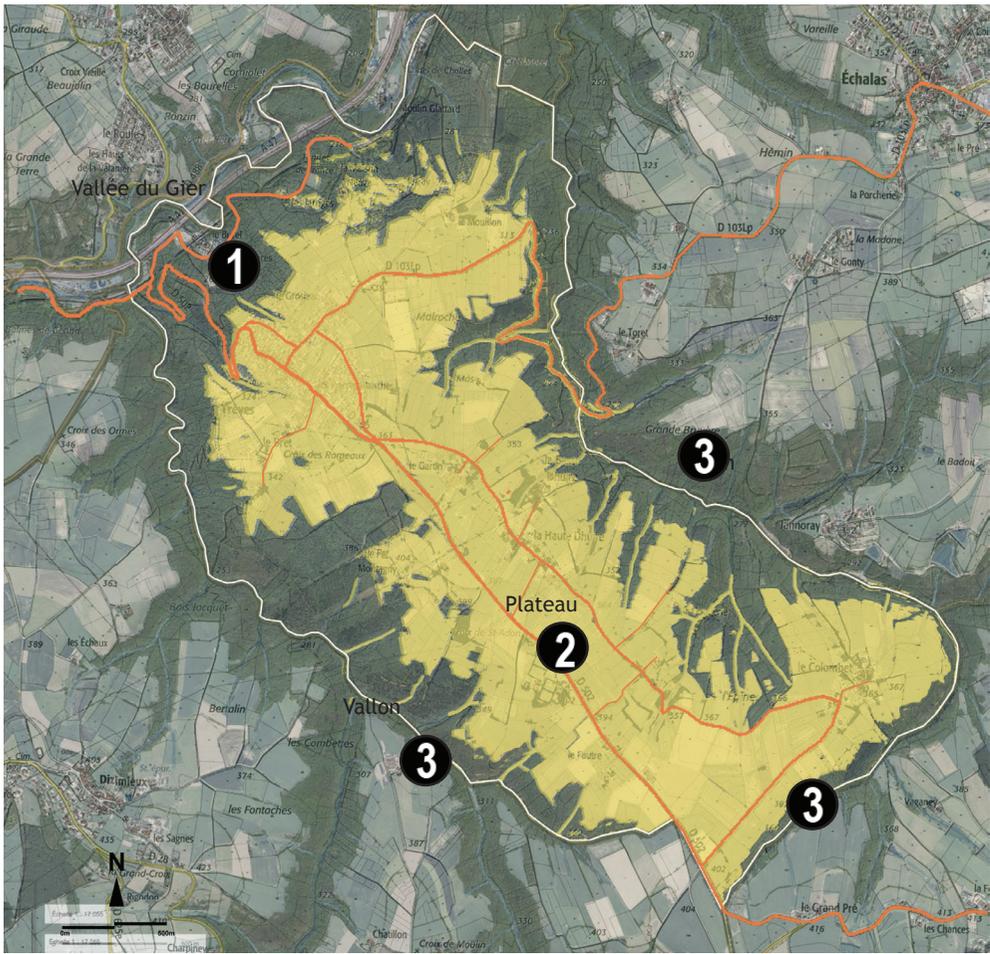
Ligne de crête

Belvédère

Tartaras



# Les grandes entités paysagères



1



La vallée du Gier et le versant Nord

2

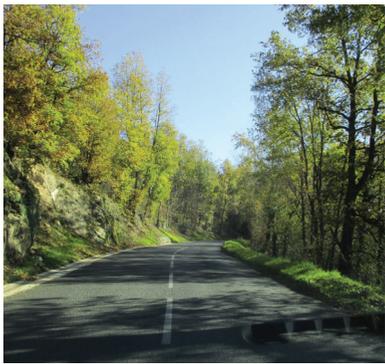


Le plateau bocager

3

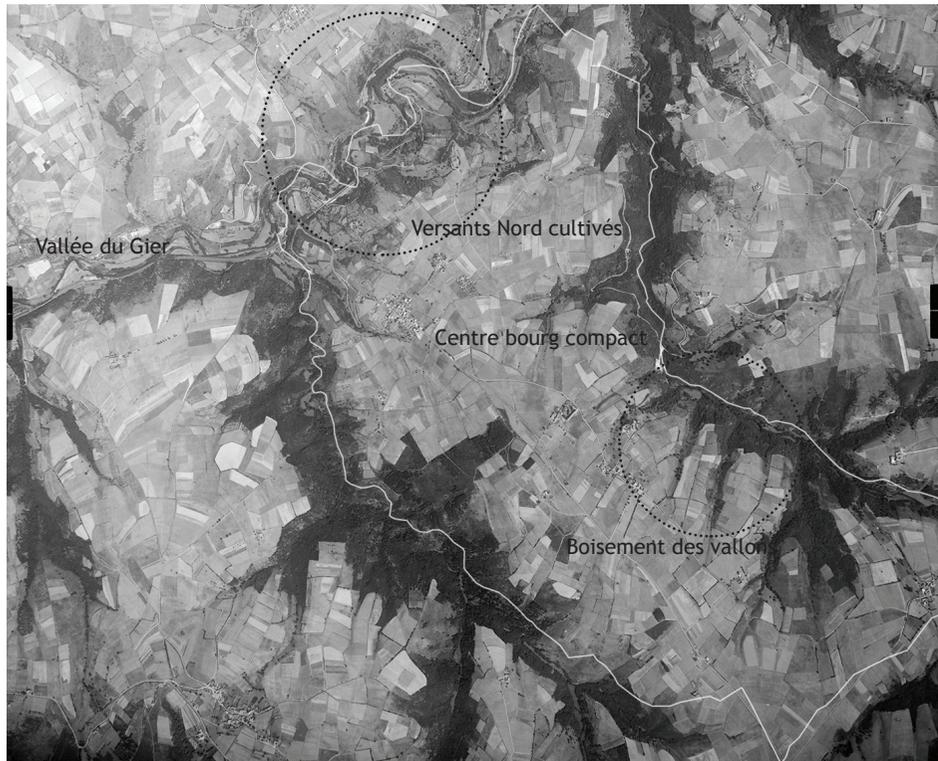


Les vallons



- . Le versant Nord, surplombant la vallée du Gier
- . Le plateau dégagé et bocager, offrant de larges vues lointaines
- . Les vallons boisés, en limite du plateau

## Evolution des paysages



. Situation en 1960



. Situation en 2013

### - Le process d'enfrichement des espaces en pente : déprise agricole

Enfrichement sur les zones pentues du versant Nord du fait de l'absence d'entretien des terrains

Les boisements en limite des vallons restent à l'identique entre 1960 et 2013, ce qui montre le dynamisme agricole de la commune de Trèves.

L'évolution du centre bourg est lui aussi maîtrisé



## Visite guidée... Le Nord de la commune

Qualités paysagères



*Une voie aux allures de route de montagne*



*Présence de vallons boisés*

Points de vigilance

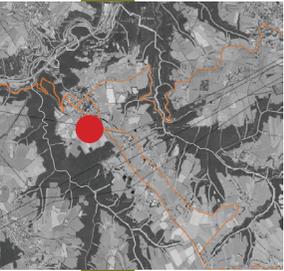


*Ambiance à l'entrée du centre bourg*



*Ambiance à l'entrée du centre bourg*

## Visite guidée... Le Centre bourg



*Des aménagements routiers dans le centre bourg*



*Un mobilier curieusement placé sur la RD502*

### Qualités paysagères



*La RD502, une voie aux allures de route belvédère*



*La RD502, une route arborée*



## Visite guidée... Le Centre bourg

Qualités paysagères



*Une trame verte d'intérêt*



*Une trame bâtie d'intérêt*

Points de vigilance

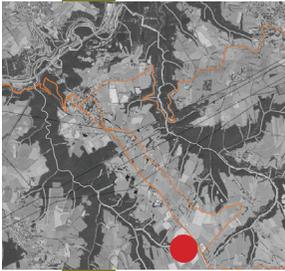


*Une voirie banale*



*Des limites opaques*

## Visite guidée... La RD et ses transversales



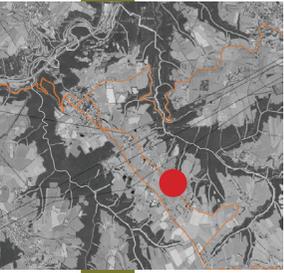
Qualités paysagères



Qualités paysagères



## Visite guidée... Les hameaux et la route des hameaux



Qualités paysagères



*Les hameaux : un contraste architectural entre ancien...*



*..... et contemporain*

Qualités paysagères

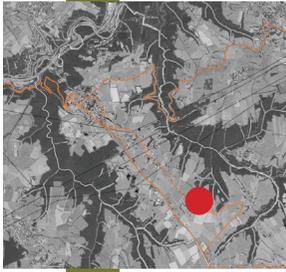


*La route des hameaux, à flanc de coteau*



*La route des hameaux, en creux de vallon*

## Visite guidée... Les vallons



Qualités paysagères



# Les qualités paysagères à l'échelle de la commune

Il y a deux échelles, les grandes qualités du paysage sont en adéquation avec les grandes entités paysagères. Et il y a les structures paysagères d'intérêt.

**Les grandes qualités paysagères**

1 Vallée du Gier

2 Les ambiances des routes sur le versant Nord

3 Le plateau ouvert et dégagé

3 Les vallons fermés et boisés

**Les structures paysagères**

3 Bosquet de pins

3 Aménagement d'un point d'eau

2 Arbre isolé dans l'espace public

3 Alignement privé

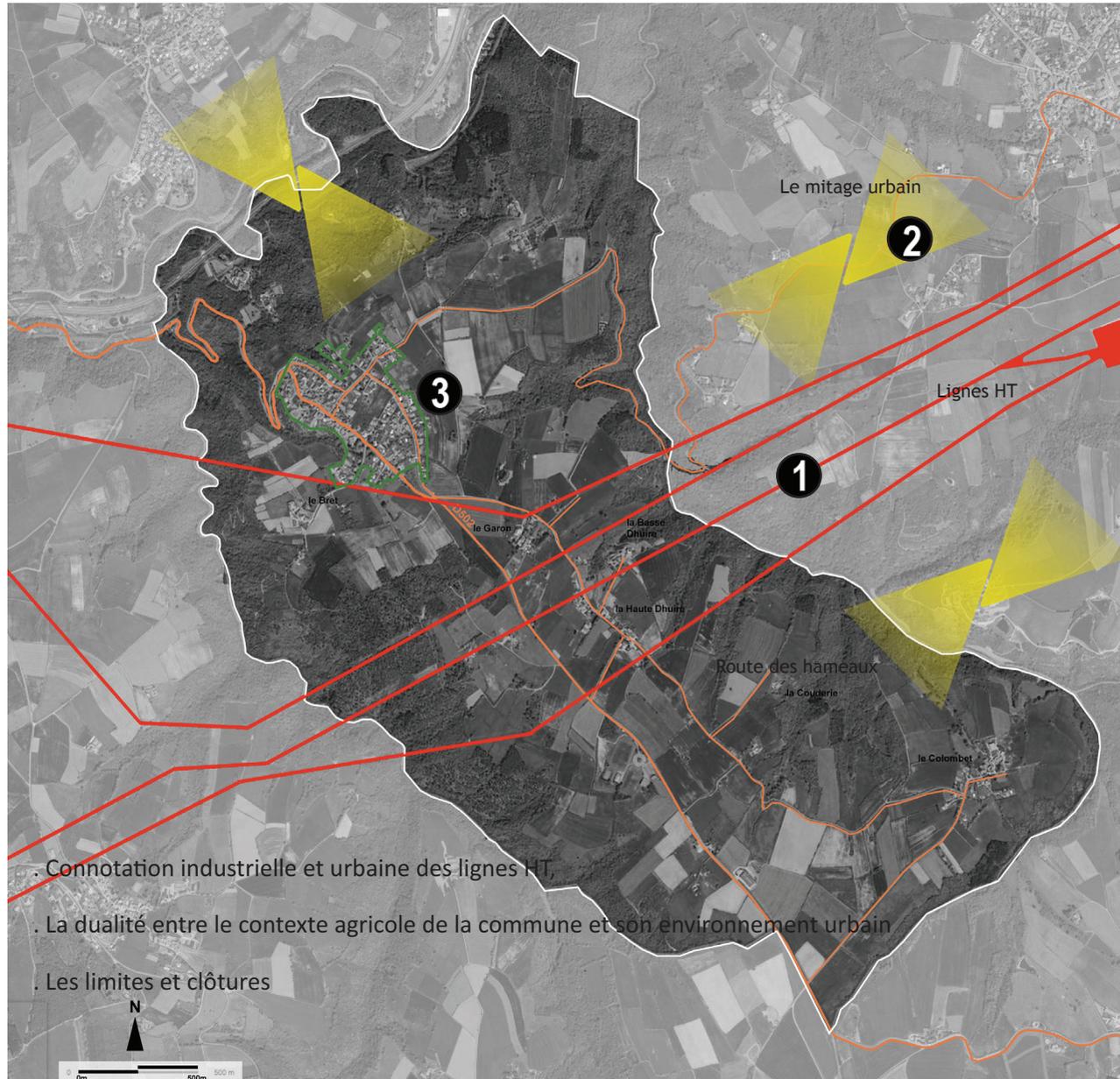
**Les grandes qualités paysagères :**  
- L'ambiance montagnarde du versant Nord, le plateau bocager, les vallons boisés

**Les structures paysagères :** Les bosquets et alignements d'arbres, les arbres isolés...

Map labels: Vallée du Gier, Vallon, Marre, Alignement de platanes, Route des hameaux, Bosquet de Pins, Arbre isolé, RD 502, la Basse Dhuire, la Haute Dhuire, le Colombier, le Grand Pré.

# Des ambiances moins qualitatives à l'échelle de la commune

Elles proviennent pour la plupart de l'extérieur de la commune. Ce sont des éléments paysagers pour lesquels il faut acter ou porter attention



1  
Ambiance industrielle des lignes à Haute Tensions



2  
Un contexte péri urbain, caractérisé par le mitage urbain



3  
Une attention à apporter à la transition urbain/rural et sa typologie végétale

# Les enjeux paysagers à l'échelle de la commune



Maintien des grandes ouvertures et vues paysagères



Maintien de la trame bocagère (haie arbustive, haie arborée, arbres isolés et bosquets d'arbres)



Préserver l'ambiance des hameaux et maîtriser leur développement



Intégration des zones AE (bâtiments agricoles)

## Le centre bourg

Le centre bourg est resté compact, il se situe au niveau de la rupture de pente du versant Nord.



1



Le virage d'entrée

2



Des clôtures peu qualitative

3



Des ambiances qualitatives